

En cas de pluralité des questions dans le cadre du référendum, nous pourrions avoir un comité de coordination pour les personnes qui votent en faveur et celles qui votent contre la première question. Nous pourrions également en avoir un pour la deuxième, et pourquoi pas aussi pour la troisième question le cas échéant?

Encore une fois, il existe, je crois, ici un parallèle avec la Loi électorale. On n'impose au Canada aucune limite au nombre de partis politiques, mais seulement aux dépenses que chacun d'entre eux peut engager.

Nous pourrions avoir deux, trois, quatre, voire cinq questions, il n'y a pas de limite quant au nombre de questions qui peuvent être posées. Je dois dire par contre qu'il y aurait une limite quant au nombre de comités de coordination, qui ne devrait pas dépasser le nombre de questions.

Il y a là un parallèle avec la Loi électorale. Avant de terminer, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire d'examiner attentivement cette proposition.

• (1610)

Je sais que le député d'Etobicoke—Lakeshore a, en tant que spécialiste des questions référendaires, fait de nombreuses recommandations à la Chambre sur la façon de créer un comité de coordination pour les personnes qui votent en faveur et celles qui votent contre, sur la façon de se protéger contre tout recours à la charte des droits, et sur la façon dont les personnes peuvent faire respecter leur droits à la liberté d'expression et d'opinion ainsi que leur liberté d'association, tout en ayant un référendum méthodique avec des limites raisonnables en matière de dépenses, de manière à ce que les personnes en faveur et celles contre aient la même possibilité de faire de la publicité dans les médias.

Je crois, en dernière analyse, que nous devons nous assurer d'avoir une loi équitable qui ne puisse nullement laisser supposer que le référendum peut être acheté par les uns ou les autres.

Si on a l'impression que quelqu'un achète le référendum et que quelqu'un a accès à toutes sortes de fonds auxquels l'autre côté n'a pas accès, cela peut créer une réaction brutale dans le pays, une réaction brutale dans l'une des régions du pays, au Québec, dans l'Ouest, à Terre-Neuve ou n'importe où ailleurs. Nous pourrions constater que les gens votent en réaction contre l'impression que les riches veulent acheter les résultats au lieu de voter pour ou contre la question faisant l'objet du référendum.

Initiatives ministérielles

Voilà certains des arguments fondamentaux montrant que si l'on doit tenir un référendum national au Canada, nous devons imposer un plafonnement des dépenses. La seule façon d'y parvenir consiste à avoir des comités de coordination. C'est ce qu'on a fait au Québec. C'est ce qui a été recommandé par le député ministériel d'Etobicoke—Lakeshore, recommandé également par le Parti libéral, appuyé par notre parti, et recommandé par notre parti en ce qui concerne les comités. Le gouvernement a dit lui-même qu'il aimerait en principe prévoir un plafonnement des dépenses.

Faisons preuve d'un peu d'imagination avec tous les avis juridiques dont nous pouvons disposer au Canada et rédigeons un projet de loi prévoyant des comités du oui et du non pour chaque question. Nous aurions quand même la liberté d'expression pour la publicité par les tiers, si c'est ainsi qu'on l'appelle, en prévoyant par exemple une limite de 1 000 \$ par personne, et nous pourrions tenir dans notre pays une campagne référendaire qui soit juste et loyale.

Je m'en tiendrai là et je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il ne pourrait pas s'enquérir auprès du gouvernement de la possibilité de réexaminer cet aspect pour voir s'il n'y aurait pas une autre façon d'organiser cela afin que nous puissions avoir un véritable plafonnement des dépenses.

En dernière analyse, si nous avons un projet de loi qui ne paraît pas équitable, nous pourrions tous avoir à le regretter. Nous ne le souhaitons pas.

Ce que la plupart d'entre nous à la Chambre souhaitent, c'est un ensemble de propositions qui finisse par emporter l'appui des trois partis politiques nationaux, de tous les gouvernements provinciaux et des autochtones, ainsi que, dans l'éventualité d'un référendum national, un ensemble de propositions auquel les Canadiens seront heureux de dire oui, de sorte que nous serons tous du même côté pour dire oui au Canada et oui à cette nouvelle fédération.

Or, nous avons un projet de loi dont le libellé est tel que certains organismes pourraient dépenser beaucoup d'argent; si nous n'y faisons pas attention, le climat risque de se dégrader au point où les gens finiraient par voter contre un ensemble de propositions raisonnables qu'ils auraient pu accepter sinon.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît.